

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-132
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval et de prendre acte du rapport de consultation	
No dossier(s) interne(s) : URB-2022-6295 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 01-Saint-François Date CE souhaitée : 2024-01-24 Date CM souhaitée : 2024-01-30		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> No règlement : S.A.D.R.-1.7 Titre du règlement : modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval Consultation publique : Non Lettre d'invitation : Non </div> <div style="width: 45%;"> Type de règlement : Statutaire Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Approbation externe : Oui </div> </div>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-132
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-21 CM-20231121-1105 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7 - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati APPUYÉ PAR : Christine Poirier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval;</p> <p>de fixer l'assemblée de consultation au mercredi 13 décembre 2023, à 19 h, au Centre de congrès Palace, salon Santorini, situé au 1717, boulevard Le Corbusier, à Laval, et par voie de visioconférence Teams.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5539)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-21 CM-20231121-1106 CRÉATION - COMMISSION - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter une résolution créant la commission devant tenir l'assemblée publique dans le cadre de la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, conformément à l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), de demander au maire de désigner les membres de la commission et de proposer les membres suivants pour la composition de cette commission:</p> <p>M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval et conseiller municipal, district 16 - Sainte-Dorothée; Mme Christine Poirier, conseillère municipale, district 4 - Duvernay-Pont Viau; Mme Isabelle Piché, conseillère municipale, district 1 - Saint-François.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5539)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-21 CM-20231121-1107 ADOPTION - DOCUMENT ACCOMPAGNANT - PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le document accompagnant le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval, indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4, alinéa 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5539)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-21 CM-20231121-1109 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7</p> <p><u>Résumé</u> Le conseiller Paolo Galati donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval.</p> <p>(SD-2023-5539)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-20 CE-20231120-3819 RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-132																								
<p>S.A.D.R.-1.7 - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval;</p> <p>de fixer l'assemblée de consultation au mercredi 13 décembre 2023, à 19 h, au Centre de congrès Palace, salon Santorini, situé au 1717, boulevard Le Corbusier, à Laval, et par voie de visioconférence Teams.</p> <p>(SD-2023-5539)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-11-20</td> <td>CE-20231120-3820</td> <td>AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval.</p> <p>(SD-2023-5539)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-11-20</td> <td>CE-20231120-3821</td> <td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉATION - COMMISSION - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'adopter une résolution créant la commission devant tenir l'assemblée publique dans le cadre de la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, conformément à l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), de demander au maire de désigner les membres de la commission et de proposer les membres suivants pour la composition de cette commission:</p> <p>M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval et conseiller municipal, district 16 - Sainte-Dorothée; Mme Christine Poirier, conseillère municipale, district 4 - Duvernay-Pont Viau; Mme Isabelle Piché, conseillère municipale, district 1 - Saint-François.</p> <p>(SD-2023-5539)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-11-20</td> <td>CE-20231120-3822</td> <td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - DOCUMENT ACCOMPAGNANT - PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le document accompagnant le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval, indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4, alinéa 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).</p> <p>(SD-2023-5539)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-11-01</td> <td>CE-20231101-3558</td> <td>DÉMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE ACCEPTÉE - TRUDEL STUDIOS</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'accepter la demande de M. Michel Trudel, pour Trudel Studios, à l'effet de modifier le SADR pour remplacer l'affectation Urbaine par l'affectation Industrielle pour le lot 6 519 773 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes:</p> <p>que la réglementation municipale pourra autoriser un projet dont l'usage est associé à la fonction Industrie seulement aux conditions suivantes:</p> <p>des dispositions normatives ou discrétionnaires (PIIA) permettent de limiter les impacts associés aux nuisances de cet usage sur un terrain voisin (ex.: talus, plantation d'arbres et de végétaux, localisation des bâtiments, étude proposant des solutions visant à limiter les nuisances);</p> <p>des dispositions discrétionnaires (PIIA) prévoient des critères encadrant l'implantation, le gabarit, la qualité architecturale et l'aménagement paysager, de façon à tendre vers la meilleure intégration possible avec un milieu environnant pouvant accueillir la fonction résidentielle;</p> <p>que les fonctions complémentaires suivantes soient prohibées: Gestion des matières résiduelles et Dépôt de neige usée;</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-11-20	CE-20231120-3820	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-11-20	CE-20231120-3821	RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉATION - COMMISSION - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-11-20	CE-20231120-3822	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - DOCUMENT ACCOMPAGNANT - PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-11-01	CE-20231101-3558	DÉMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE ACCEPTÉE - TRUDEL STUDIOS
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																								
2023-11-20	CE-20231120-3820	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7																								
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																								
2023-11-20	CE-20231120-3821	RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉATION - COMMISSION - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7																								
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																								
2023-11-20	CE-20231120-3822	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - DOCUMENT ACCOMPAGNANT - PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.7																								
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																								
2023-11-01	CE-20231101-3558	DÉMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE ACCEPTÉE - TRUDEL STUDIOS																								

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-132
<p>que la fonction complémentaire Activité de récréation intensive soit autorisée seulement si elle est compatible avec un milieu environnant pouvant accueillir la fonction résidentielle en matière de localisation, d'implantation, de gabarit, de superficie, de circulation générée, d'impact, de rayonnement, etc.;</p> <p>d'accepter la demande de M. Michel Trudel, pour Trudel Studios, aux mêmes conditions énumérées ci-dessus, visant à modifier le CDU-1, afin de créer une zone ZI.2 spécifique pour le lot 6 519 773 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-258;</p> <p>de demander aux services de l'urbanisme et des affaires juridiques de préparer le projet de règlement requis.</p> <p>(SD-2023-5062)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, institué par le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval, est entré en vigueur le 8 décembre 2017.</p> <p>La Ville de Laval a reçu une demande de modification réglementaire à l'égard du Règlement CDU-1 afin d'autoriser un complexe de production cinématographique sur le lot 6 519 773 du cadastre du Québec. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire d'effectuer des modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval afin d'assurer la cohérence entre ces documents. Des modifications doivent notamment être apportées à l'égard de la carte du concept d'organisation spatiale et de la carte des grandes affectations du territoire.</p> <p>Le 21 novembre 2023, le conseil municipal adoptait le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin d'intégrer ces modifications.</p> <p>Une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 décembre 2023, suivie d'une période de consultation écrite qui s'est terminée le 12 janvier 2024. Un rapport de consultation, élaboré par le Service de l'urbanisme est joint au sommaire décisionnel.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>Un tel amendement aurait principalement pour effet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier le concept d'organisation spatiale dans le secteur situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie; - de remplacer l'aire d'affectation Urbaine par l'aire d'affectation Industrielle dans le secteur situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie. 		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>- Entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement S.A.D.R.-1 (à la date la plus tardive entre celle de la réception de l'avis gouvernemental, à l'expiration du délai de 60 jours ou la date de la délivrance du certificat de conformité du règlement délivré par la CMM).</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Articles 48 à 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Après l'entrée en vigueur du règlement numéro S.A.D.R.-1.7, le conseil municipal devra adopter, par résolution, un document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme. Ce document pourra être adopté par un renvoi à celui adopté en même temps que le projet de règlement. (art. 53.11.4 LAU).</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval .</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro S.A.D.R.-1.7 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval préparé par le Service de l'urbanisme et joint au sommaire décisionnel.</p>		